Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Fondation Paris Sciences et Lettres
Fondation de coopération scientifique
60 rue Mazarine
75006 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2018

Grant Thornton
SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile de France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Fondation Paris Sciences et Lettres

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Membres du Conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Paris Sciences et Lettes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes, règles et méthode comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif aux modalités de comptabilisation du fonds dédié Idex.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note 2. « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif aux modalités de comptabilisation du fonds dédié Idex.
Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance de la Fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 13 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Brigitte Vaira Bettencourt
Associée

Bilan

Euros Euros

ACTIF	31/12/2018			31/12/2017 (certifié)	31/12/2017 (proforma)
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts et val.similaire	1 728 565	-1 610 732	117 833	478 047	478 047
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours	85 730		85 730	0	0
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 867 328	-3 514 546	352 781	926 728	926 728
Autres immobilisations corporelles	1 329 496	-954 212	375 284	705 234	705 234
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations	370 523	-229 162	141 361	292 570	292 570
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts	7 680		7 680		
Autres immobilisations financières	72 368		72 368	127 608	127 608
TOTAL	**7 461 689**	**-6 308 652**	**1 153 037**	**2 530 187**	**2 530 187**
Stocks et en-cours					
Matières premières et approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	43 492		43 492	8 190	8 190
Créances usagers et comptes rattachés	811 487	-255 259	556 228	532 879	532 879
Autres créances	72 939 369		72 939 369	19 141 002	19 141 002
Valeurs mobilières de placement	3 527 710		3 527 710	3 517 152	3 517 152
Instruments de trésorerie					
Disponibiltés	13 827 795		13 827 795	20 957 221	20 957 221
Charges constatées d'avance	11 693 720		11 693 720	16 820 413	16 820 413
TOTAL	**102 843 574**	**-255 259**	**102 588 315**	**60 976 856**	**60 976 856**
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL GENERAL	**110 305 263**	**-6 563 911**	**103 741 352**	**63 507 044**	**63 507 044**
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser:					
accepter par les organes statutairement compétents					
autorisé par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

Bilan (Suite)

Euros

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017 (certifié)
	Net	Net
Fonds propres		
Dotation et apport sans droit de reprise	5 263 128	5 927 755
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	11 492	1 678 211
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-48 112	-406 322
Autres fonds		
Dotation et apport avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	606 951	1 175 570
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL	**5 833 458**	**8 375 213**
Comptes de liaison		
PROVISIONS		
Provisions pour risques et charges	173 605	183 605
TOTAL	**173 605**	**183 605**
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	7 953 479	11 573 247
TOTAL	**7 953 479**	**11 573 247**
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	692	1 437 218
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 490 686	19 012 304
Dettes Fiscales et sociales	398 454	464 486
Autres dettes	21 507 712	10 644 212
Produits constatés d'avance	50 383 266	11 816 759
TOTAL	**89 780 810**	**43 374 977**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**103 741 352**	**63 507 043**

ENGAGEMENTS RECUS		
Legs nets à réaliser:		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
Engagements donnés		

COMPTE DE RESULTAT

	Euros	Euros	
	31/12/2018	31/12/2017 (certifié)	31/12/2017 (proforma)
	Net	Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	227 221	22 578	22 578
Production vendue			
Prestations de services			
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**227 221**	**22 578**	**22 578**
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation	20 959 061	20 118 135	20 118 135
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	40 000	18 860	18 860
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	13 498 271	28 011 611	29 551 157
Cotisations			
Autres produits	1 224 928	1 559 129	1 559 129
Transferts de charges	31 595	140 847	140 847
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**35 981 075**	**49 871 160**	**51 410 706**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks (marchandises)			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats non stockés	254 962	407 514	407 514
Services extérieurs	1 750 855	3 158 068	3 158 068
Autres services extérieurs	1 662 647	3 229 941	3 229 941
Impôts, taxes et versements assimilés	341 164	441 262	441 262
Salaire et traitements	3 132 254	3 984 666	3 984 666
Charges sociales	1 446 114	1 868 332	1 868 332
Autres charges de personnel	21 634	35 712	35 712
Subvention accordées par l'association			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 222 143	1 716 268	1 716 268
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			
Dotations aux provisitions pour risques et charges	30 000	145 553	145 553
(-) Engagements à réaliser qur ressources affectées	7 953 479	11 573 247	13 498 271
Autres charges	20 310 706	24 933 336	24 933 336
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**38 125 960**	**51 493 897**	**53 418 921**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-2 144 885**	**-1 622 737**	**-2 008 216**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent attribué ou déficit transféré **(III)**			
Déficit supporté ou excédent transféré **(IV)**			

PRODUITS FINANCIERS			
De participations			
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	197 559	264 478	264 478
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			
Différences positives de change	165	2 005	2 005
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**197 724**	**266 483**	**266 483**
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	229 162		
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change	663	1 852	1 852
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	**229 825**	**1 852**	**1 852**
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-32 100**	**264 631**	**264 631**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	**-2 176 985**	**-1 358 106**	**-1 743 585**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	1 764 806	82 011	82 011
Sur opérations en capital	577 619	2 158 320	2 158 320
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	0	75 000	75 000
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**2 342 425**	**2 315 331**	**2 315 331**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	78 551	77 179	77 179
Sur opérations en capital	135 002	1 286 366	1 286 366
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	0	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**213 552**	**1 363 546**	**1 363 546**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**2 128 873**	**951 785**	**951 785**
Impôts sur les bénéfices **(IX)**			
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	38 521 224	52 452 973	53 992 519
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	38 569 336	52 859 294	54 784 319
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	**-48 112**	**-406 321**	**-791 800**
(1) dont produits afférents à des excercices antérieurs			
(2) dont redevance sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des excercices antériers			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			

FONDATION PARIS SCIENCES ET LETTRES

ANNEXE
Exercice clos au 31 décembre 2018

SOMMAIRE

1 - Événements significatifs de l'exercice

A. Evénement ayant un impact financier et comptable

a) Fiscalité
b) ANR Avenants 4 et 5

B. Autres faits marquants

a) Processus de transformation de PSL : vers l'Université PSL
b) Les stratégies sectorielles
c) Le processus budgétaire 2018

2 - Règles et méthodes comptables

3 - Notes sur le bilan

A. Subventions d'investissement
B. Immobilisations et amortissements
C. Créances
D. Disponibilités et valeurs mobilières de placement
E. Provisions
F. Charges constatées d'avance
G. Produits constatés d'avance
H. Fonds propres
I. Fonds dédiés

4 - Notes sur le compte de résultat

- **A. Fonctionnement général**
- **B. Transferts de charges**
- **C. Résultat financier**
- **D. Résultat exceptionnel**

5 - Autres informations

- **A. Effectifs**
- **B. Engagement départ en retraite**
- **C. Rémunération des dirigeants**
- **D. Honoraires des commissaires aux comptes**
- **E. Engagements hors bilan**
- **F. Evènements post-clôture**

6 - Informations annexes

- **G. Immobilisations**
- **H. Amortissements**
- **I. Participations- Filiales**
- **J. Provisions et dépréciations inscrites au bilan**
- **K. Etat des créances et des dettes**
- **L. Produits à recevoir**
- **M. Charges à payer**

FONDATION PARIS SCIENCES ET LETTRES

ANNEXE
Exercice clos au 31 décembre 2018

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de 103 741 352 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 48 112 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

1 - Événements significatifs de l'exercice

A - Evénement ayant un impact financier et comptable :

a) Fiscalité :

Une étude a été menée fin 2017 sur la mise en conformité des pratiques fiscales de la fondation. Cette étude a conduit en 2018 à demander aux services fiscaux la restitution d'un crédit de TVA portant sur les années 2015 et 2016 pour un montant de 1 754 004 euros sur la base d'un coefficient unique de déduction de 100% sur l'ensemble du périmètre de la fondation.
La demande de remboursement a été acceptée par l'administration fiscale début décembre 2018 et a donné lieu à un versement à hauteur de 1 754 004 €.

Sur ses recettes, PSL doit collecter de la TVA sur ses produits liés à l'exploitation de brevets, sur les conventions de partenariat dès lors qu'il s'agit de prestation de services, et sur ses produits divers de gestion (location de salle aménagés pour des conférences, vente de matériels, etc…).

La nature des recettes perçues par la fondation est essentiellement constituée par des subventions de fonctionnement et des dons exclus du calcul du coefficient de déduction, ce qui permet à la Fondation d'appliquer un coefficient de déduction unique de la TVA déductible de 100% sur l'ensemble des dépenses (coefficient de taxation égal à 1).

Cette étude TVA et la réponse de l'administration fiscale ont conduit :
- à comptabiliser une recette exceptionnelle de 1 754 k€ sur l'exercice 2018 pour les exercices 2015 et 2016;
- à déduire et collecter directement la TVA sur les dépenses et recettes 2018 selon les principes établis dans le cadre de la demande de remboursement.

Il restera en 2019 à solliciter le remboursement de crédit TVA relatif à l'année 2017 qui devrait donner lieu à une recette exceptionnelle d'environ 540 K€.

b) ANR avenants 4 et 5

L'avenant 4 à la convention IDEX est entré en vigueur le 1er juillet 2018. Il a pour objet, d'une part la reconduction de la période probatoire jusqu'au 31 décembre 2020 et d'autre part l'intégration dans le périmètre de l'IDEX, les LABEX HASTEC et CORAIL, préalablement coordonnés par l'EPHE.
L'avenant 5 à la convention IDEX est entré en vigueur le 25 juillet 2018. Il a pour objet d'intégrer, les projets FrontCog et Tr-Litterae « Ecoles Universitaires de Recherche » vague 1. Dans le cadre des projets EUR, l'ANR accorde à l'établissement porteur une aide de 26 624 000 € composée :

- d'une aide de 13 646 261 € pour le projet FrontCog dont 5 375 261 € de dotation décennale et 8 271 000 € au titre des intérêts produits par la dotation non consommable du Labex « IEC » (24 231 674 €) ;
- d'une aide de 12 977 739 € pour le projet Tr-Litterae dont 6 166 739 € de dotation décennale et 6 811 000 € au titre des intérêts produits par la dotation non consommable du Labex « TransferS » (19 955 496 €).

La date de commencement des projets FrontCog et Tr-Litterae a été fixée au 01/01/2018 pour une durée de réalisation de projet fixée à 120 mois.

B - Autres faits marquants :

a) Le processus de transformation de PSL : vers l'Université PSL

Un avant-projet de statut a été transmis aux Tutelles fin 2017. Tout au long de l'année 2018, un groupe de travail constitué de représentants de la DGESIP, de la ComUE Saclay et de PSL, a permis de préciser les attendus de la future ordonnance permettant d'envisager l'expérimentation de nouvelles formes de regroupements. Cette ordonnance est parue en décembre 2018.

Parallèlement, le Conseil des membres et un groupe de travail composé de représentants élus aux Conseils d'Administration des établissements ont travaillé aux évolutions de l'avant-projet de statut déposé.

b) Les stratégies sectorielles :

L'avant-projet de statut, appliqué dans toute la mesure du possible par PSL, prévoit que « *L'élaboration de la stratégie globale de l'Université PSL s'effectue sous l'autorité du président de l'Université, dans le cadre des délibérations du conseil d'administration et d'échanges permanents avec le conseil des membres, et des avis du sénat académique ».*

La stratégie globale a été soumise au vote des administrateurs en même temps que le budget de l'Université. Elle se décline en six stratégies sectorielles : recherche-formation graduée, licence, relations internationales, ressources humaines, innovation / entrepreneuriat, vie étudiante et responsabilité sociale et environnementale.

c) Le processus budgétaire 2018 :

Au terme du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 28 septembre, les Administrateurs ont approuvé la lettre d'orientation budgétaire (LOB) qui leur était soumise.

Le 23 novembre 2017, le Conseil d'administration s'est prononcé sur la répartition des enveloppes entre la formation, la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat, ressources et savoirs, les relations internationales et enfin sur les crédits gérés par les services supports. Cette répartition a permis aux différentes entités de PSL d'élaborer leur budget selon les orientations définies dans la LOB. Le budget primitif a été adopté, à l'unanimité, le 14 décembre.

2 – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Fondation de coopération scientifique Paris Sciences et Lettres sont établis conformément aux principes comptables définis notamment par le règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par l'avis n° 2009-01 du 5 février 2009 du Conseil National de la comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le règlement ANC n° 2016-07 du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point précisé au paragraphe suivant ;
- Indépendance des exercices ;
- Non-compensation ;
- Évaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable :

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport aux exercices précédents sur le point suivant :

- Le périmètre de calcul du fonds dédié IDEX a été rectifié de façon à en exclure pour partie les charges de structure liées à l'activité des fonctions support, celles-ci étant partiellement financées par les produits financiers et les produits de gestion.
  En effet, l'absence de charges notamment de charges de structure comptabilisées en regard de ces produits revenait à comptabiliser systématiquement un résultat d'exercice « construit », générant un report à nouveau non-mobilisable en l'absence de charges spécifiques en corollaire.
  Les charges de structure restant entièrement comptabilisées dans le fonds dédié IDEX, cette méthode a conduit à une minoration du fonds dédié IDEX restant à engager qu'il convient de rectifier.

  Les impacts sur le fonds dédié IDEX et le report à nouveau de la FCS sont présentés dans les tableaux suivants :

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
									dont FCS	dont FPGG
Ancienne méthode	RESULTAT DE L'EXERCICE	244 367	371 217	378 060	363 243	332 777	286 492	-406 323	*258 304*	*-664 627*
	REPORT à nouveau		244 367	615 584	993 644	1 356 887	1 689 664	1 678 211	*1 976 156*	*-297 945*
	FONDS dédié IDEX restant à engager au 31/12		15 941 813	27 769 590	34 397 160	32 251 849	25 914 652	8 790 873	*8 790 873*	
Nouvelle méthode	RESULTAT DE L'EXERCICE	244 367	296 549	104 687	-12 359	-59 099	-137 534	-791 801	*-127 174*	*-664 627*
	REPORT à nouveau		244 367	540 916	645 603	633 243	574 144	138 665	*436 611*	*-297 945*
	FONDS dédié IDEX restant à engager au 31/12		16 016 481	28 117 631	35 120 804	33 367 369	27 454 197	10 715 897	*10 715 897*	

Balance d'entrée 2018	Ancienne méthode	Nouvelle méthode	Changement de méthode
Fonds dédié IDEX	8 790 873	10 715 897	1 925 024
Report à nouveau FCS	2 234 461	309 437	-1 925 024
TOTAL	11 025 334	11 025 334	0

Pour permettre une meilleure comparabilité des comptes annuels d'un exercice à l'autre, une colonne proforma 2017 a été intégrée dans la présentation des états financiers.

3 - Notes sur le bilan

A. Subventions d'investissement

Elles s'amortissent sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise.

B. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur le mode linéaire.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire au prorata temporis à compter de la date d'acquisition ou de mise en service de l'immobilisation et en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels / Licences 1 à 3 ans
- Agencements et aménagements des terrains 10 ans
- Matériel médical, scientifiques et outillage 3 à 5 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 5 ans

C. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

D. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
La trésorerie est répartie entre des comptes à terme sur une durée de 60 mois, un compte de capitalisation (Natixis) et des comptes sur livret.
Ces trois supports de placement bénéficient de rémunérations situées entre 0,30 % et 2,29%.

E. Provisions

Elles concernent les litiges prud'homaux pour 30 K€ et une dépréciation des titres de participation de Depixus à la suite des pertes des exercices de la société soit un montant de 229 K€.
Leurs variations sont retracées dans le tableau joint page 13.

F. Charges constatées d'avance

Le montant des charges constatées d'avance (11 694 K€) correspond principalement à la quote-part des sommes allouées par la fondation aux établissements partenaires, concernant les exercices futurs :

- 8 526 K€ conventions hors Labex ;
- 1 747 K€ conventions Q LIFE ;
- 1 152 K€ Labex IPGG ;
- 267 K€ factures fournisseurs (charges de fonctionnement) concernant principalement les loyers immobiliers (220 K€).

G. Produits constatés d'avance

Le montant des produits constatés d'avance (50 383 K€) correspond à la quote-part des sommes allouées à la fondation par les différents financeurs et qui concerne les exercices futurs :

- 38 882 K€ Subvention ANR IDEX ;
- 1 384 K€ Subvention ANR Labex IPGG ;
- 135 K€ Subvention ANR Equipex IPGG ;
- 450 K€ Subvention ANR Tremplin Carnot ;
- 8 077 K€ Subvention ANR Q LIFE (Institut convergence) ;
- 500 K€ Subvention ANR PSL Valorisation (FNV) ;
- 374 K€ Subvention ANR EUR IEC et TransferS ;
- 581 K€ frais de gestion Labex et EUR.

H. Fonds propres

Les fonds propres de la fondation au 31/12/2018 s'élèvent à 5 833 K€ et sont constitués d'apports de la fondation PSL pour 1 514 K€ et de la fondation FPGG pour 3 748 K€. Ils se détaillent comme suit :

Tableau de Variation des Capitaux Propres

	31/12/2017	Augmentation (affectation)	Diminution (affectation)	Changement methode	Résultat 2018	31/12/2018
Dotation Perenne Fondateur PSl	514					514
Dotation Perenne ETAT PSL	1 000					1 000
Fonds associatifs FPGG consomptible	1 988					1 988
Fonds associatifs FPGG non consomptible	2 425		(665)			1 760
Ecart de réévaluation	0					0
Report à nouveau	1 976	258		(1 925)		309
Report à nouveau FPGG	(298)					(298)
Résultat de l'exercice	(406)				(48)	(454)
Subventions d'investissement	1 176	(569)				607
Autres fonds associatifs	0					0
TOTAL	**8 375**	**(311)**	**(665)**	**(1 925)**	**(48)**	**5 426**

I. Fonds dédiés

Les ressources attribuées au titre d'une action précise figurent dans les produits.

Le montant correspondant à la partie non utilisée à la clôture d'un exercice fait l'objet d'une affectation à un compte « Fonds Dédiés » par le biais d'une charge « Engagements à réaliser sur ressources affectées » (compte 689).

Lors de leur utilisation effective, les ressources figurent sur le compte « Fonds Dédiés » sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements par le

biais d'un produits « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs » (compte 789).

Tableaux de suivi de fonds dédiés

Situations	Montant des fonds affectés au projet 31/12/17	changement de méthode (impact RAN)	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager au 31/12/18 (19)
Ressources			A	B	C	D=A-B+C
FONDS Dédiés IDEX	9 299 299	1 925 024	11 224 323	11 224 323	6 734 910	6 734 910
FONDS Dédiés CARNOT	110 356		110 356	110 356	163 944	163 944
FONDS Dédiés Q LIFE	769 231		769 231	769 231	466 766	466 766
FONDS DEDIES EQUIPEX	255		255	255	0	0
FONDS DEDIES LABEX IPGG	1 394 106		1 394 106	1 394 106	514 868	514 868
FONDS DEDIES L'OREAL	0		0	0	72 991	72 991
TOTAL	**11 573 247**	**1 925 024**	**13 498 271**	**13 498 271**	**7 953 479**	**7 953 479**

Nb : le fonds dédié « Aux frontières du labex » mis en place l'an dernier de façon spécifique était susceptible d'être agrégé avec celui de l'Idex en fonction des indications de gestion que devait donner l'ANR. Suite aux échanges avec l'ANR, le fonds dédié « Aux frontières du labex » a été intégré au fonds dédié Idex.

4 – Notes sur le compte de résultat

A. Fonctionnement général

Les achats et charges de fonctionnement sont constatés au fur et à mesure de la réception des factures au service financier de PSL. Afin d'assurer un correct rattachement des charges aux produits, des provisions pour factures non parvenues sont constatées.

B. Transferts de charges

Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à 32 K€ et correspondent à des remboursements IJSS (19 K€) et des remboursements d'assurance suite à des sinistres (13 K€).

C. Résultat financier

Le résultat financier fait apparaitre une perte de 32 K€ correspond à :

- une plus-value réalisée sur des comptes d'épargne pour 197 K€ ;
- une dépréciation des titres de participation pour 229 K€.

D. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel fait apparaitre un excédent de 2 129 K€.

Produits exceptionnels de 2 338 K€ dont :

- 568 K€ de quote-part de subvention ;
- 1 754 K€ de crédit de TVA 2015-2016 ;
- 10 K€ de régularisation taxe sur les salaires FPGG ;
- 9 K€ produits de cession QUADRIMIUN.

Charges exceptionnelles de 214 K€ dont :

- 47 K€ redressement URSSAF, amendes ;
- 117 K€ sortie d'immobilisations suite à la résiliation du bail 62bis rue Gay Lussac ;
- 18 K€ VNC des immobilisations cédées ;
- 31 K€ transaction.

5 – Autres informations

A. Effectifs *(Effectifs temps plein en heures travaillées)*

	ETPT 2018	ETPT 2017
CDD	*13.43*	*9*
CDI	*52.75*	*59.10*
TOTAL	***66.18***	***68.10***

B. Engagement départ en retraite

La Fondation n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision n'a été constatée au titre de cet exercice. Compte tenu de l'ancienneté des salariés, cette information est non significative.

C. Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, la Fondation doit indiquer dans l'annexe des comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.
Le montant total des rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants de la Fondation s'élève pour 2018 à 317 296 euros.

D. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour la mission annuelle 2018 s'élèvent à 21 792 € TTC.

E. Engagements hors bilan

L'université PSL et Elaia Partners ont déployé en 2018 le fonds d'investissement PSL Innovation Fund, fonds d'amorçage dédié aux start-up « deep tech » issues du périmètre PSL. Le fonds d'une taille cible de 75 millions d'euros, sera souscrit par le Fonds National d'Amorçage, géré par Bpifrance pour le compte de l'État, BNP Paribas, Naval Group, FamilleC, la MGEN et KPN Ventures.
Géré par Elaia Partners, PSL Innovation Fund développera une stratégie d'investissement early stage multisectorielle, dans les domaines d'excellence de PSL, en particulier l'intelligence artificielle, les technologies digitales, l'énergie et l'environnement, les matériaux, l'ingénierie biomédicale - dont la microfluidique et les sciences de la vie. PSL Innovation Fund investira en amorçage technologique et pré-amorçage, dans des innovations de rupture deep tech, et créera une relation de proximité avec les porteurs de projets, dès la phase amont de leur développement dans les laboratoires jusqu'à leur émergence à l'international.
La fondation PSL s'est engagée à souscrire des parts à hauteur 100 k€ au fonds d'investissement.

F. Evènements post-clôture

Le Labex et l'équipex IPGG seront transférés à l'ESPCI à compter du 1er janvier 2019 sous réserve de la validation des éléments de transfert.

6 – Informations annexes

A. Immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début de l'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 722 964,76		5 600,00
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 835 866,48		31 461,04
Autres installations, agencement, aménagements	253 799,78		10 690,00
Marériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 221 052,40		27 283,18
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			85 730,00
Avances et acomptes			
TOTAL	**5 310 718,66**		**155 164,22**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	292 555,00		95 953,00
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	127 607,90		15 066,69
TOTAL	**420 162,90**		**111 019,69**
TOTAL GENERAL	**7 453 846,32**		**271 783,91**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cession ou mise HS	Valeur brute fin de l'exercice	Réévaluation légale
Frais établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			1 728 564,76	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels			3 867 327,52	
Autres installations, agencement, aménagements		183 329,33	81 160,45	
Marériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			1 248 335,58	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			85 730,00	
Avances et acomptes				
TOTAL		**183 329,33**	**7 011 118,31**	
Participations par mise en équivalence				
Autres participations		18 000,00	370 508,00	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilis. financières		62 627,00	80 047,59	
TOTAL		**80 627,00**	**450 555,59**	
TOTAL GENERAL		**263 956,33**	**7 461 673,90**	

B. Amortissements

RUBRIQUES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	1 244 917,95	365 813,86		1 610 731,81
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 909 138,20	605 407,90		3 514 546,10
Autres installations, agencement, aménagements	70 995,25	15 729,65	66 327,74	20 397,16
Marériel de transport	0,00	0,00		0,00
Matériel de bureau, informatique, mobilier	698 622,47	235 191,95		933 814,42
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	**3 678 755,92**	**856 329,50**	**66 327,74**	**4 468 757,68**
TOTAL GENERAL	**4 923 673,87**	**1 222 143,36**	**66 327,74**	**6 079 489,49**

C. Participations - Filiales

Les participations de la FCS dans le capital de sociétés sont les suivantes :

TITRES DE PARTICIPATION

SOCIETES	Cout d'acquisition	Prime d'émission	Total Participation	Total Capital de la filiale	% détention
FORESCAN	29 000,00		29 000,00	25 000,00	13,76%
DEPIXUS	59 645,00	233 688,00	293 333,00	157 326,74	4,21%
MESOBIOTECH	1 000,00		1 000,00	20 000,00	5,00%
LIGHTON	1 200,00		1 200,00	30 000,00	6,40%
TWINLKE	1 000,00	10 000,00	11 000,00	25 000,00	8,00%
IMMURISE	500,00		500,00	10 000,00	5,00%
CYPRIO	1 815,00	2 420,00	4 235,00	50 000,00	2,70%
LOMA	1 115,00		1 115,00	22 300,00	5,00%
ENERGO	2 000,00		2 000,00	20 000,00	10,00%
MYRIADE	2 500,00	23 750,00	26 250,00	48 750,00	5,00%
ULTIMETAS	875,00	0,00	875,00	35 000,00	5,00%
	100 650,00	269 858,00	370 508,00		

Système de base

532-5. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3).											
1. Filiales(+ de 50 % du capital détenu par la société).											
ETAT NEANT											
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société).											
SAS FEROSCAN - *N° SIRET : 80765774700018* *Siège social : 11 Rue Pierre et marie Curie - 75005 PARIS*	25 000	26 542	13,76%	29 000	29 000	0	0	0	-47 503	0	Comptes 2017
ENERGO	20 000		10,00%	2 000	2 000						Souscription 2018
					31 000						

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre le franc métropolitain et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(8) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(9) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

D. Provisions et dépréciations inscrites au bilan

PROVISIONS	Début exercice FCS PSL	Augmentation dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Pour implantations à l'étrangers avant le 01/01/92				
Pour implantations à l'étrangers après le 01/01/92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
pour amendes et pénalités				
Pour pensions et oblogations				
Pour impôt				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	183 606	30 000	40 000	173 606
TOTAL Provisions	**183 606**	**30 000**	**40 000**	**173 606**
Sur immobilsations incorporelles				
Sur immobilsations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation		229 162		229 162
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	255 259			255 259
TOTAL Dépréciations	**255 259**	**229 162**		**484 421**
TOTAL GENERAL	**438 865**	**259 162**	**40 000**	**658 027**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		30 000	40 000	
- financières		229 162		
- exceptionnelles				

E. Etat des créances et des dettes

ETATS DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 680	7 680	
Autres immobilisations financières	72 368		72 368
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	811 487	811 487	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	408	408	
Etat et autres collectiviés publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T. V. A.	567 034	567 012	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	2 025	2 025	
- Divers Autres	72 310 335	27 820 066	40 698 510
Groupe et associés	40 000	40 000	
Débiteurs divers	19 568	19 568	
Charges constatées d'avance	11 693 720	9 421 338	2 272 382
TOTAL GENERAL	**85 524 625**	**38 689 584**	**43 043 260**
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A au an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	692	692		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	17 490 686	17 490 686		
Personnel et comptes rattachés	78 575	78 575		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	229 886	229 886		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T. V. A.	66 057	66 057		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	23 936	23 936		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	21 507 712	13 742 321	7 765 391	
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	50 383 266	22 075 282	26 000 292	2 307 692
TOTAL GENERAL	**89 780 810**	**53 707 435**	**33 765 683**	**2 307 692**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

F. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir correspond d'une part aux subventions (68 519 K€) et d'autre part aux produits financiers non reçus sur les comptes à terme à échoir (865 K€) :

- 17 952 K€ Subvention ANR Labex ;
- 42 969 K€ Subvention ANR Idex ;
- 2 301 K€ Subvention ANR EUR IEC et TransferS ;
- 660 K€ Subvention ANR Tremplin Carnot ;
- 7 600 K€ Subvention ANR Q LIFE (Institut convergence) ;
- 108 K€ Subvention ANR France Génomique (CEA) ;
- 200 K€ Subvention ANR PSL Valorisation (FNV) ;
- 410 K€ Subvention ANR Equipex IPGG ;
- 60 K€ Subvention ANR pour le projet EQUIP@MESO ;
- 51 K€ Subvention Commission Européenne Projet DIVIDNORM.

G. Charges à payer

Le montant des charges à payer est constitué principalement des factures non parvenues des fournisseurs (203 K€) et de charges de personnels et organismes sociaux (126 K€).